MINISTERIE Ec - III 4 - 4244 EN VOEDSELVOORZIENING

~~DEPARTEMENT~~ VAN LANDBOUW EN VISSCHERIJ.

RIJKSBUREAU VOOR DE VOEDSELVOORZIENING IN OORLOGSTIJD.

2

[redacted]

25 OCT. 1945

BUREAU: A.Z.

No.: [redacted] 9475

'S-GRAVENHAGE, 12 October 1945

[redacted]

AB 32

BERICHT / VERVOLG OP SCHRIJVEN VAN:

BETREFFENDE:

BIJLAGE(N): /.

Gelieve bij beantwoording dagteekening, Bureau en nummer aan te halen.

Hiermede heb ik de eer Uwer Excellentie ter kennisneming te doen toekomen een afschrift van een nota aan de Conseil Tripartite de Coöpération Economique, waarin vervat is het standpunt der leden van de Commission des Contacts Agricoles, ten aanzien van de gevolgen eener eventueele deindustrialisatie van Duitschland voor de agrarische economie van de in het Conseil vertegenwoordigde landen.

Ik moge in het bijzonder Uw aandacht vestigen op het gedeelte, dat betrekking heeft op de Nederlandsche landbouw, waaruit blijkt het groote belang, dat hiermede voor Nederland op spel staat.

DE WND. DIRECTEUR-GENERAAL
VOOR DE VOEDSELVOORZIENING,

(Ir. A.H. Boerma)

Aan:
Zijne Excellentie
Mr.B.Ph. Baron van Harinxma thoe Slooten
Hr.M.S. Ambassadeur te Brussel
Regentlaan 20
Brussel.

K 1049

© BuZa, code 6, 1945-1954 (Ministerie van Buitenlandse Zaken) inv.nr. AB32
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G00333

NOTE AU COMITE CENTRAL DU CONSEIL TRIPARTITE
DE COOPERATION ECONOMIQUE.

Le Conseil a demandé que la Commission des Contacts Agricoles lui fasse connaître son point de vue en ce qui concerne l'intention des autorités alliées d'orienter l'activité allemande vers l'intensification de la production agricole.

La Commission a constaté qu'elle ne disposait d'éléments précis qui lui permettent de donner une réponse définitive à la question ainsi posée. Il importerait, en effet, de connaître:

1e) le délimitation exacte des frontières définitives de l'Allemagne

2e) le potentiel de la production agricole allemande au moment de la cessation des hostilités, pour ces mêmes territoires;

3e) de préciser si la totalité de la production agricole de ces mêmes territoires sera répartie sur l'ensemble du territoire allemand ou si, au contraire, elle donnera lieu à une répartition entre les différentes zones d'occupation.

Enfin, il serait intéressant de connaître les moyens de production agricole dont dispose l'Allemagne à l'heure actuelle.
La Commission croit savoir qu'a la faveur des opérations de guerre l'Allemagne s'est procurée des moyens de production extrêmement importants qui lui permettent d'obtenir, dès maintenant des rendements particulièrement avantageux au regard de ceux des quatre pays (France - Belgique - Luxembourg - Hollande).

D'un premier échange de vues, il apparaît que, si L'Allemagne du fait des évènements de guerre est appelée à subir, dans les années qui vont suivre, une réduction de son potentiel de production agricole, elle dispose cependant des moyens qui lui permettent de faire, très rapidement, un rétablissement de sa production à un niveau très supérieur à celui qu'elle atteignait avant la guerre.

D'autre part, l'orientation de l'activité allemande vers l'agriculture aura pour effet de faire disparaître la clientèle très importante, pour l'écoulement des denrées agricoles, que constituaient les populations ouvrières dont l'activité se trouvera elle-même transformée.

Il en résulte que la demande, sur le marché allemand, de ces mêmes produits, est appelée a se réduire dans une certaine mesure et par là même permettre à l'Allemagne de dégager les excédents de production susceptibles de concurencer, à l'exportation, la production de nos quatre pays, en même temps que la saturation du marché allemand créera un obstacle à l'écoulement des diverses productions specialisées de la France, de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg.

La disparation du débouché allemand aurait de très fâcheuses répercussions sur l'économie agricole de nos pays et poserait des problèmes importants qu'il convient d'envisager dès à présent.

Comme premières bases d'appréciation du préjudice résultant de la perte du marché allemand , nous citerons quelque chiffres indiquant la part des exportations totales dirigées vers l'Allemagne

au cours de la période d'avant-guerre.

EN CE QUI CONCERNE LES PAYS-BAS, l'exportation vers l'Allemagne de divers produits agricoles importants représentait un pourcentage élevé de l'exportation néerlandaise totale des produits en question.

Ainsi, par exemple, pour les légumes, fruits et pommes de terre hâtives, le pourcentage des exportations est de 54% de l'exportation totale de ces produits en 1929, diminue jusqu'à 36% en 1939. 28% em 1936, pour remonter ensuite jusqu'à

Pour le beurre et les fromage, les chiffres sont les suivants:

beurre : exportation vers l'Allemagne 45% (presque la moitié) de l'exportation totale en beurre en 1933.

diminution jusqu'à 17% en 1936
lente remontée jusqu'à 23% en 1938.

fromage: exportation vers l'Allemagne 41% en 1932
diminution jusqu'à 23% en 1936
remontée progressive jusqu'à 32% en 1937
29% en 1938.

Pour l'exportation d'oeufs vers l'Allemagne, les chiffres sont:

Années 1932-34, 83% de l'exportation totale en oeufs. Malgré une forte régression depuis, l'exportation d'oeufs vers l'Allemagne dans les années 1935-38, forma toujours 40 à 50% de l'exportation totale.

Volailles vivantes: Exportation importante, en moyenne 70 à75% de l'exportation totale, malgré la considérable diminution en quantités de volailles exportées.

Volailles abattues: 60 à 70% de l'exportation totale de 1934 à 1936.

Ces quelques chiffres indiquent l'importance pour la Hollande des exportations vers l'Allemagne considerées dans le cadre des exportations ~~vers l'Allemagne~~ néerlandaises totales. Cette importance a démontré en outre par une comparaison du pourcentage quantitatif des exportations vers l'Allemagne, avec le pourcentage de la valeur en florins des exportations à l'égard de celle des exportations néerlandaises totales celui-ci est presque toujours supérieur au premier, d'ou il résulte que les prix payés par l'Allemagne étaient plus élevés que ceux payes par d'autres pays.

Il est clair que, en cas de désindistrialisation poussée de l'Allemagne, il serait certain que jamais les exportations néerlandaises de produits agricoles vers l'Allemagne, une fois les difficultés actuelles de la production agricole aux Pays-Bas surmontées ne pourraient, même de loin, atteindre leur niveau ancien. L'Allemagne qui avant-guerre était exportatrice de produits industriels

vers la Hollande, ne pourra plus, une fois désindustrialisée, payer pour l'importation de produits agricoles. Il est même à craindre qu'une Allemagne orientée vers les activités agricoles ne constitue en quelques années un sérieux concurrent pour les pays exportateurs de produits agricoles sur les marchés étrangers. Pour estimer l'étendue de ce danger, il faudrait cependant disposer de renseignements plus précis sur les possibilités d'amélioration des rendements qui sont certainement très grandes et sur l'état actuel du potentiel agraire de l'Allemagne.

LE MARCHE BELGE des produits agricoles et en particulier celui de certaines productions spéciales serait defavorablement influencé par la suppression des courants normaux d'exportation vers l'Allemagne. Il en serait de même pour le Grand-Duché de Luxembourg.

A titre d'exemple, nous signalons que pendant la période 1932 à 1938, la valeur des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise vers l'Allemagne représentait, par rapport aux exportations totales:

44% pour les chevaux
91% pour la viande fraiche porcine
39% pour les oeufs
19% pour les pommes de terre
8% pour les légumes
25% pour les fruits
17% pour les plantes vivantes
37% pour les racines de chicorée
89% pour les osiers
14% pour les plantes médicales
20% pour les viandes fumées ou salées.

L'AGRICULTURE FRANCAISE, elle aussi, subirait, dans une certaine mesure, le contre-coup de la perte du marché allemand.

Au cours des trois dernières années qui ont précédé la guerre, l'exportation des produits agricoles francais vers l'Allemagne était de l'ordre de 10% de l'exportation globale de ces mêmes produits.

Cette exportation jouait cependant un rôle important pour l'agriculture francaise, car elle représentait pour certains producteurs la possibilité de regulariser les marchés correspondants (lait - coprs gras) par la résorption d'excédents dont le volume n'était pas très considérable par rapport à celui de la production nationale.

Il faut d'autre part, signaler qu'au cours de ces mêmes années la possibilité pour l'Allemagne de s'approvisionner sur le marché francais s'est trouvée très limitée par sa politique des devises dont le rôle a été déterminant dans sa préparation à la guerre.

Il en résulte que l'Allemagne pourrait absorber dans des conditions normales, des quantités de produits agricoles francais beaucoup plus considérables qu'avant 1939. Le préjudice causé à l'agriculture francaise par une désindustrialisation intégrale de

l'Allemagne pourrait donc être beaucoup plus grave qu'il n'apparait ~~à premierxxx~~ à première vue.

En vue de remédier autant que possible aux conséquences défavorables résultant de la perte des débouchés agricoles, la Commission des Contacts Agricoles, faisant sienne la suggestion néerlandaise ,demande que d'autres marchés soient ouverts à l'exportation agricole de leurs pays, marchés qui absorberaient les produits trouvant acheteurs en Allemagne,avant la guerre. Ce serait une compensation partielle du préjudice résultant de la désindustrialisation de l'Allemagne.

La Commission attire l'attention particulière du Conseil sur la possibilité de minimiser les inconvénients du changement d'orientation économique de l 'Allemagne, par l adoption d'une politique de produrtion agricole en Allemagne qui sauvegarde dans toute la mesure du possible, les intérets agricoles des pays que la Commission représente.

De ce qui précède, il apparaît que les mesures à prendre en vue d'atteindre le but que se proposent les autorités alliées devraient s'entourer de beaucoup de précautions qui ne pourront être précisées par la Commission que lorsqu'elle sera mise en possession des éléments statistique qui ont été énumérés au début de la présente note.

(Ir. A.M. Boerma)

n:

Son Excellentie
Mr.B.Ph. Baron van Harinxma thoe Slooten
Mr.N.S. Ambassadeur te Brussel
Regentlaan 20
Brussel.